



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**Centre Communal d'Action Sociale de Saint Joseph**

**Conseil d'administration du 2 avril 2024**

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, en application de l'article L.2313-1 du CGCT. Elle représente donc les principales informations et évolutions du budget 2024 du CCAS. Le budget retrace l'ensemble des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024, respecte les principes budgétaires et est équilibré.

**Quelques éléments de contexte**

La commune de Saint-Joseph continue à connaître une évolution importante de sa population et compte 39 365 habitants selon le recensement de la Population (2020).

La structure démographique de la population de Saint Joseph laisse apparaître une part des moins de 20 ans importante, mais en diminution, une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne départementale.

Au delà de cette répartition démographique, la commune connaît une situation socio-économique peu favorable tant au niveau des personnes bénéficiaires de minimas sociaux, que des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, la précarité financière sur la commune est caractérisée par un taux de foyers fiscaux non imposés élevé, mais aussi un revenu médian par unité de consommation faible. De plus, près de la moitié des ménages sont allocataires d'un minimum social, et cela est d'autant plus important chez les familles monoparentales.

Cette réalité socio-économique et démographique nécessite de développer une politique d'action sociale qui se veut la plus proche de la population afin de réduire au mieux les inégalités. Compte tenu de la répartition de la population inégale sur l'ensemble de son territoire, l'action sociale du CCAS de Saint-Joseph développée doit s'adapter aux besoins et aux réalités.

Le Code de l'action sociale et des familles fixe le cadre d'intervention et des missions des CCAS. Ces derniers mettent en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques au regard des besoins de leur territoire.

De par le cadre réglementaire qui le régit, il anime donc une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il développe ainsi différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.



C'est pourquoi, le CCAS de Saint-Joseph se mobilise dans les champs suivants : accompagnements administratifs et numériques diverses, lutte contre l'exclusion (en particulier, insertion sociale et aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, maison dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, actions diverses en faveur des familles, soutien aux personnes en situation de handicap, santé, animation territoriale...

La mise en œuvre de cette politique nécessite une organisation et une gestion structurée. Celle-ci s'est donc construite petit à petit depuis plusieurs années, au travers notamment du transfert du personnel mis à disposition par la ville au CCAS. L'objectif poursuivi est une lisibilité de l'action sociale communale.

### **III/ Priorités du budget**

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale sont définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »

Le CCAS intervient prioritairement dans trois domaines, l'aide sociale légale qui est une attribution obligatoire, l'aide sociale facultative, l'action sociale et l'animation des activités sociales.

Au delà de l'aide individuelle, le CCAS s'inscrit dans une démarche d'action sociale globale à travers des dispositifs institutionnels et contractuels autour des thématiques suivantes :

- la famille
- le handicap
- la gérontologie
- l'action sociale globale

et des publics suivants :

- les personnes en situation d'exclusion
- les familles
- les personnes en situation de handicap
- les personnes âgées.



CCAS  
E DE  
SAINT-JOSEPH



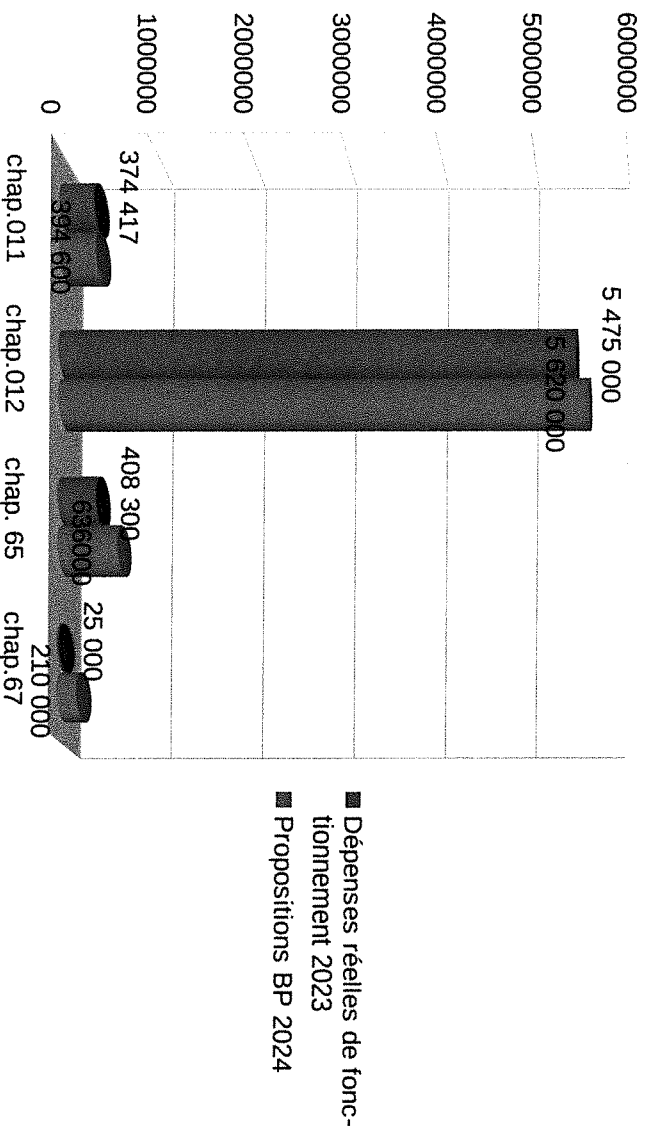
La dernière porte d'entrée administrative accessible à la population, le CCAS est par conséquent directement confronté aux problématiques que ladite population rencontre en matière d'emploi, d'hygiène, de santé, d'alimentation, de logement ou encore d'isolement. Ce fait, il doit apporter, au travers des aides facultatives qu'il dispense et des activités qu'il met en place, une réponse adaptée à ces différentes difficultés.

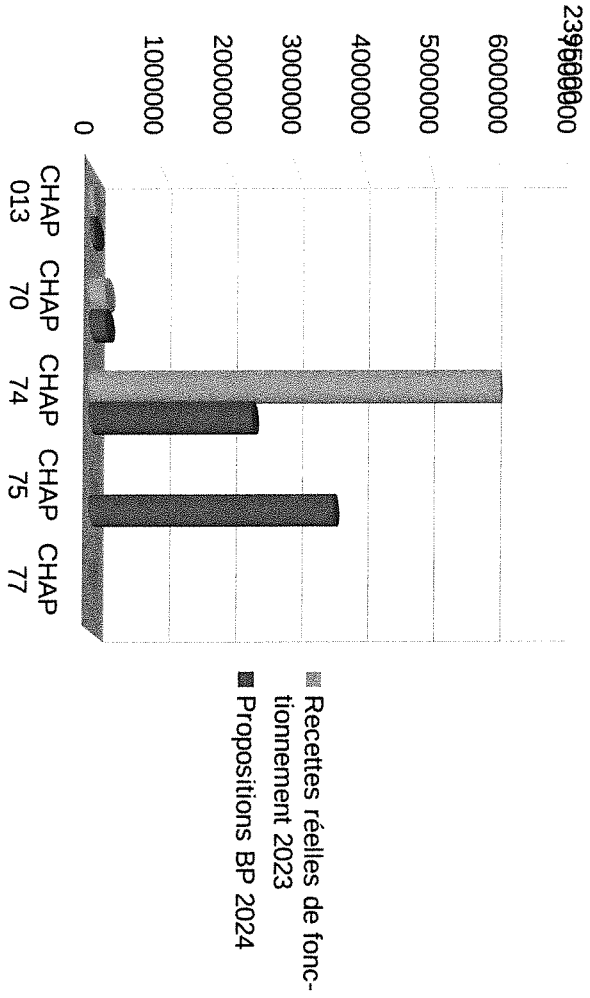
Pour l'année 2024, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph s'engage à poursuivre sur le territoire une politique d'action sociale globale adaptée au contexte social actuel et à maintenir et développer les services rendus à la population.

Les actions qui ont commencé et continueront à être menées visent ainsi à poursuivre et adapter, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires institutionnels et associatifs, les politiques en direction des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes exclues, ainsi qu'en matière d'habitat et de logement.

### III/ Zoom sur la section de fonctionnement

Les graphiques suivants montrent les évolutions entre les dépenses réelles de fonctionnement 2023 et les propositions faites au BP 2024 :





Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées des dotations et participations du Département et autres organismes au chapitre 74 représentant 38 % du total, de la participation de la commune pour 57 % **comptabilisée cette année au chapitre 75**. Le reste, soit 5 %, est comptabilisé aux chapitres 013 et 70.

#### IV/ Montant du budget consolidé

Pour l'année 2024, le budget primitif s' équilibre de la manière suivante avec reprise des résultats de clôtures de 2023 :

<b>TOTAL BUDGET 2024 :</b>	<b>7 399 100,00 €</b>
Fonctionnement	<b>6 936 000,00 €</b>
Investissement	<b>463 100,00 €</b>

La section de fonctionnement permet au centre d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. Les dépenses de fonctionnement se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les autres dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante ainsi que les charges exceptionnelles.

Les dépenses d'investissement sont principalement comptabilisées au chapitre 21 pour l'achat divers matériels, le remplacement de divers mobiliers et matériels informatique dont l'achat d'un serveur en remplacement de l'ancien devenu obsolète.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	libellé	BP 2024	Chapitre	libellé	BP 2024
011	Charges à caractères générales	394 600,00	013	Atténuations de charges	62 000,00
012	Charges de personnels	5 620 200,00	70	produits services, domaines et ventes diverses	236 000,00
65		636 000,00	74	Dotations et participations	2 395 000,00
67	Autres charges de gestion courante	210 000,00	75	Autres produits de gestion courante	3 605 000,00
042	Opération d'ordre	75 200,00	77	Produits exceptionnels	175,96
			042	Opération d'ordre	10 200,00
			002	Résultats reportés	627 624,04
	<b>TOTAL</b>	<b>6 936 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>6 936 000,00</b>





DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	libellé	BP 2024	Chapitre	libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	11 079,11
21	Immobilisations corporelles	427 900,00	13	Subvention d'investissement	
23	Travaux en cours				
040	Opération d'ordre	10 200,00	040	Opération d'ordre	75 200,00
			001	Résultats reportés	376 820,89
<b>TOTAL</b>		<b>463 100,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>463 100,00</b>

## V/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées à hauteur de 6 620 200,00 €. En ce début d'année 2024, les effectifs physiques globaux ont diminué par rapport à l'année 2023, avec la baisse simultanée du nombre de contrats aidés et du nombre de CDI. Le recours aux CDD de droit public semble in-contournable (plus 3 % dans l'effectif total). Les possibilités restent très limitées.

Cette année encore, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue un enjeu majeur. L'objectif est de rééquilibrer les effectifs à un minimum de 174 agents physiques progressivement au cours de l'année 2024 afin de continuer à soutenir efficacement les populations en difficultés.

### Répartition des effectifs du CCAS par statut

